



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS

Procès-verbal N°34 du 27 février 2026

Réunion du vendredi 27 février 2026

A 14 heures 00

Lieu : Siège du D. E. F.

Président de commission : M. Bruno FARINA.

Membres présents :

Mme Sylvie SANSON.

MM. Benoît RAVON – Patrice LECHER (co-responsable du pôle sportif) Jean-Pierre LEVAVASSEUR – Yoann MARY (en visioconférence) – Bernard MOUILLARD – Gérard SCHALEBROODT.

Membre excusé

M. Nassim GUILLANE.

RECOURS

La commission ordonne l'exécution provisoire des sanctions prises lors de la présente réunion.

*Les présentes décisions de la commission Départementale de Gestion des Compétitions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Eure de Football dans un délai de **SEPT (7) jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions définies par l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

ADOPTION DES P.V

- Réunion plénière N°32 – PV du 13-02-2026 – publié sur Internet le 17-02-2026
- Réunion restreinte N°33 – PV du 17-02-2026 – publié sur Internet le 18-02-2026

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

CLASSIFICATION DES TERRAINS (Rappel)

***Circulaire 2025-08 Terrains et Installations sportives- Classement et réglementation de compétitions
Rappel réglementaire***

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC) dans une décision du 10 mars 2025 rappelle que :

- Les terrains et installations sportives utilisés lors des compétitions organisées ou autorisées par la FFF, la LPF, les Ligues Régionales, les Districts ou les clubs doivent satisfaire aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'aux exigences du Règlement Fédéral des Terrains et Installations Sportives de la FFF.

Article 2.2 Les compétitions organisées par les différentes instances du football ne peuvent se dérouler que sur des installations classées. ☐

Il appartient à l'instance organisatrice des compétitions de définir, dans ses Règlements des compétitions, le niveau de classement des installations et/ou éclairages sur lesquels se déroulent lesdites compétitions, l'engagement des équipes étant subordonné à la disposition d'une installation classée au niveau correspondant.

Dérogation

« Lorsque les installations sportives, déclarées par le club en début de saison au moment de l'engagement, voient leur classement expirer après le 1^{er} septembre de la saison en cours, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur ces installations sportives jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandée pour l'installation concernée et qu'aucune non-conformité majeure n'ait été notifiée ».

HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 08 février 2026 sauf celles relevant d'une procédure en cours

Rappel des rencontres sous couverture de procédures.

- **Commission Départementale de Discipline**

- Seniors D2 Gr B du 25-01-2026 Match n° 54004836 : AS HONDOUVILLE 1 / ES NORMANVILLE 2
- Seniors D4 Gr D du 01-02-2026 Match n° 54006293 : AS EPAIGNES 1 / FC BRIONNE 2
- Seniors D4 Gr D du 01-02-2026 Match n° 54006291 : US BARROISE 2 / US CORMEILLES LIEUREY 2
- Seniors D3 Gr A du 08-02-2026 Match n° 54005050 : CA PT AUDEMER 2 / SC BERNAY 1
- Plateau futsal U18 G du 07-02-2026 : CA PT AUDEMER-USC THIBERVILLE – FC DU ROUMOIS NORD – US LOUVIERS.

- **Commission Départementale d'appel**

- Seniors D3 Gr C du 01-02-2026 Match n° 54115802 : FC ILLIERS L'EVEQUE 2 / FC EZY S/EURE 2

AFFAIRES COURANTES

- **Commission Départementale de Discipline**

La Commission, Prend note des décisions de la CDD et fait application des décisions :

– PV n° 31 du 19-02-2026

- Coupe MANDLE Gr unique du 16-11-2025 Match n° 55049025 : FC AVRAIS NONANCOURT 1 / SC BERNAY 1
- Seniors D2 Gr B du 07-12-2025 Match n° 54004844 : ES NORMANVILLE 2 / RC LERY 1
- Seniors D3 Gr C du 25-01-2026 Match n° 54115792 : FC AVRAIS NONANCOURT 1 / ES ANGERVILLE BPGV 1

- **Commission Départementale d'appel**

La Commission, Prend note des décisions de la CDAPPEL et fait application des décisions :

– PV n° 06 du 11-02-2026

- U18 D2 Gr B du 13-12-2025. Match n° 55120638 : GRPT ACMIE 21 / FC GISORS VN 27 23
- Coupe futsal U18 F du 11-01-2026. Match n° 55240165 : ENT.ROUTOT/ROU.NORD 1 / ST MARCEL F2
- U18 D1 Gr A du 15-11-2025. Match n° 55120561 : FC SERQUIGNY NASSANDRES 21 / FC SEINE EURE 21

- **Commission Départementale des Règlements et Contentieux**

La Commission, Prend note des décisions de la CDRC et fait application des décisions :

– PV n° 10 du 16-02-2026

- Seniors D4 Gr C du 30-11-2025 Match n° 54062519 : CS BONNEVILLOIS 2 / US LOUVIERS 2
- Seniors D4 Gr A du 25-01-2026 Match n° 54199793 : FCI DU BEL AIR 2 / FC CAUMONT 1
- Seniors D4 Gr C du 25-01-2026 Match n° 54062520 : FC EZY S/EURE 2 / CS BONNEVILLOIS 2
- Seniors D1 Gr unique du 01-02-2026 Match n° 54004327 : CA PT AUDEMER 1 / FC VAL DE REUIL 2
- Seniors D4 Gr B du 08-02-2026 Match n° 54062405 : FC HENNEZIS VEXIN 1 / CHARLEVAL FC 2

Transmission de la FMI hors délai :

Match n°54199657 Championnat seniors D3 Gr B

La commission Inflige au club de l'AS COURCELLOISE l'amende figurant à l'annexe financière de 17€ directement débitée sur le compte du club.

Non utilisation le jour de la rencontre :

Match n°54005047 Championnat seniors D3 Gr A

La commission Inflige au club du SC BERNAY l'amende figurant à l'annexe financière de 21€ directement débitée sur le compte du club.

Match n°54062531 Championnat seniors D4 Gr C

Considérant la feuille de match papier qui précise que le club de VERNON n'avait pas accès à ses identifiants
Considérant les éléments du dossier

La commission prend note et décide :

De ne pas infliger d'amende au club du FC LOUVIERS.

Match n°54004331 Championnat seniors D1 Gr unique du 01-02-2026

Courriel des clubs du FC EURE MADRIE SEINE et de l'US RUGLES LYRE du 02-02-2026

Considérant les photos transmises par l'officiel de la rencontre

Considérant les éléments du dossier

La commission prend note et décide :

De ne pas infliger d'amende au club du EURE MADRIE SEINE.

Match n°54004863 Championnat seniors D2 Gr B du 01-02-2026

Courriel du club d'HONDOUVILLE du 02-02-2026

Considérant la photo transmise par le club

Considérant les éléments du dossier en particulier la prise en compte du problème informatique par la Ligue de Football de Normandie

La commission prend note et décide :

De ne pas infliger d'amende au club d'HONDOUVILLE.

Précisant que sur ce dossier, M. GUILLANE Nassim n'a pas pris part aux décisions ni aux délibérations.

Match n°55310271 Coupe du Matin Lionel BOLAND

Considérant les déclarations transmises par l'officiel de la rencontre

Considérant les éléments du dossier

La commission prend note et décide :

De ne pas infliger d'amende au club du FC LOUVIERS.

COURRIERS CLUBS

Courriel du club du GRPT ACMIE du 30 janvier 2026 quant à une décision prise par la CDGCC du 02-01-2026 concernant un premier forfait de son équipe U18 D3 Gr E du 06-12-2025.

Considérant les éléments apportés au dossier par le club requérant

Considérant effectivement que le forfait a été déclaré le vendredi 5 décembre 2025 à 16h51.

La commission annule l'amende initiale de 129€ et la transforme en amende de 86€.

Courriel de l'AS COURCELLOISE du 17 février 2026 quant à leur volonté de faire jouer leur catégorie U15 et U18 en même temps.

Rappelant qu'avant le début de chaque phase, le district demande à chaque club leurs desideratas afin de pouvoir ensuite établir au plus juste les calendriers.

Considérant que le club de l'AS COURCELLOISE n'a pas fait parvenir ses souhaits quant à la seconde phase pour les catégories concernées.

Considérant que cinq dates posent des problèmes, les 07/03, 21/03, 25/04, 09/05 et 23/05

Considérant que les calendriers ont été établis depuis le 06 février 2026

La commission précise au club de l'AS COURCELLOISE qu'il a la possibilité de demander une inversion au club adverse en respectant les modalités définies par les règlements.

FORFAITS DECLARES

Coupe futsal U15 du 01-02-2026 match n° 55238908 et 55238912

RC MALHERBE SURVILLE 1 - RC DE MUIDS VAUVRAY 1

RC DE MUIDS VAUVRAY 1 – ENT. FCPN/SCQ 2 2

Forfait du RC MUIDS VAUVRAY 1 (second forfait)

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

Donne matchs perdus par forfait au club du RC MUIDS VAUVRAY 1 sur les scores de 3 à 0 pour en faire bénéficier les clubs de RC MALHERBE SURVILLE 1 et ENT. FCPN/SCQ 2 2 sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du RC MUIDS VAUVRAY l'amende figurant à l'annexe financière de 160€ (2*80€) directement débitée sur le compte du club.

FORFAITS GENERAL

Coupe futsal U13 du 08-02-2026 match n° 55481460, 55481463 et 55481464

LA CROIX VALLEE D'EURE 1 – FC GISORS VN 27 1

FC GARENNES BUEIL CB 1 – FC GISORS VN 27 1

EVREUX FC 27 2 – FC GISORS VN 27 1

Forfait du FC GISORS VN 27 1 (trois forfaits)

Courriel du club du FC GISORS VN 27 à la date du 08-02-2026 nous informant du forfait pour le plateau prévu le jour même

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 5.B du règlement des compétitions du DEF,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 6 du règlement des compétitions du DEF,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 19 du règlement des compétitions du DEF,

La commission décide :

- Déclare l'équipe du FC GISORS VN 27 1 futsal forfait général
- Les matchs non disputés sont donnés gagnés aux trois clubs adverses sur le score de 3 à 0.

Inflige au club du FC GISORS VN 27 l'amende figurant à l'annexe financière de 240 € (3x80€) directement débitée sur le compte du club.

TIRAGE DE COUPE

Dispositions particulières concernant les Coupes du DEF

- Lors de chacun des tirages au sort des tours des coupes « Football libre » du DEF, dès lors que le tirage proposera une opposition entre deux équipes évoluant dans des championnats dont le niveau est égal ou supérieur à deux divisions, la rencontre se déroulera sur les installations du club de niveau hiérarchiquement le plus bas. En conséquence, l'éventuel résultat du tirage sera inversé.

Désignation des terrains

En principe, un club ayant joué un match sur son terrain jouera le suivant sur terrain adverse. Toutefois, compte tenu du tirage au sort, cet ordre pourra ne pas être respecté.

Coupe A. MANDLE le 29 mars ou le 05 avril à 15h00

AS CRIQUEBEUF - US LOUVIERS
FC CAUMONT – US RUGLES LYRE
FC IGOVILLE - FC EURE MADRIE SEINE
C ANDELLE PITRES - FC DE PREY
FC DU ROUMOIS NORD – AS HONDOUVILLE
ES DAMVILLE – RC MALHERBE SURVILLE
AS ROUTOT – ES ANGERVILLE BPGV
RC LERY – ES VALLEE DE L'OISON
AS DE VESLY – FC EZY SUR EURE
CF DOUAINS – LA CROIX VALLEE D'EURE
CS BONNEVILLOIS – NFC NAVARRE FC
CA PT AUDEMER – FA DU ROUMOIS
FCI DU BEL AIR – US CORMEILLES LIEUREY
CHARLEVAL FC – FC VAL DE RISLE
US BARROISE - SC THIBERVILLE
CS IVRY LA BATAILLE – CS BEAUMONT

Coupe P. SAIDANI le 29 mars ou le 05 avril à 15h00

AC BEUZEVILLE – ST MARCEL F
ES NORMANVILLE - CA PT AUDEMER
US LOUVIERS – ST SEBASTIEN F
FC VAL DE REUIL – AS ANDRESIENNE
ES VALLEE DE L'OISON – CS BONNEVILLOIS
FC PAYS DU NEUBOURG – FC SERQUIGNY NASSANDRES
ES ANGERVILLE BPGV – SC THIBERVILLE
FC ILLIERS L'EVEQUE – ROMILLY PT ST PIERRE
FC GARENNES BUEIL CB – STADE VERNOLIEN
SPN VERNON – AS COURCELLOISE
FC VAL DE RISLE – FC SEINE EURE
US CORMEILLES LIEUREY – CS BEAUMONT
FC DE PREY – FC EURE MADRIE SEINE
US CONCHOISE – US GASNY
AS HONDOUVILLE - FAC ALIZAY
FA DU ROUMOIS - LA CROIX VALLE D'EURE

Coupe L. BOLAND le 5 avril 2026 à 10h00

Rappel des matchs restants à jouer pour le compte des 1/16^{ème} de finale

US GASNY 31 – CF DOUAINS 31

PACY MENILLES RC 31 – FC ILLIERS L'EVEQUE 31

CS BONNEVILLOIS 31 – ES VALLEE DE L'OISON 31

SC THIBERVILLE 31 – FC BRIONNE 31

PROCHAINE REUNION

La Commission fixe la prochaine réunion le 13 mars 2026.

Le Secrétaire de séance

Sylvie SANSON

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'SANSON', with a stylized flourish extending from the end.

Le Président de commission

Bruno FARINA

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'FARINA', with a large, sweeping loop at the beginning.

Club :	500216	S.C. BERNAY				
Dossier :	23615929	du 04/03/2026	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe A	54005047	01/02/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	27/02/2026	27/02/2026		30,00€

Club :	547556	A. S. COURCELLOISE				
Dossier :	23615926	du 04/03/2026	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe B	54199657	08/02/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	27/02/2026	27/02/2026		17,00€

Club :	563599	NFC NAVARRE F. C.				
Dossier :	23615960	du 04/03/2026	Coupe Du Matin L Bolland/ 2	Poule 0	55310283	08/02/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16	Redaction Insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PBT	Absence sur le banc de touche	27/02/2026	27/02/2026		6,00€

Club :	549775	F.C. EZY S/EURE				
Dossier :	23615961	du 04/03/2026	Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe C	54115804	08/02/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	27/02/2026	27/02/2026		6,00€

Club :	525046	U.S. FLEURY LA FORET				
Dossier :	23615954	du 04/03/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe B	54062399	01/02/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	27/02/2026	27/02/2026		6,00€

Club :	580568	F. C. GISORS VEXIN NORMAND 27				
Dossier :	23615935	du 04/03/2026	Coupe Futsal U13/ 1/8èmes De Finale	Poule H	55481460	08/02/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FG	Forfait général	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AFG	Amende en fonction des antécédents versés	27/02/2026	27/02/2026		80,00€

Dossier :	23615937	du 04/03/2026	Coupe Futsal U13/ 1/8èmes De Finale	Poule H	55481463	08/02/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FG	Forfait général	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AFG	Amende en fonction des antécédents versés	27/02/2026	27/02/2026		80,00€

Dossier :	23615938	du 04/03/2026	Coupe Futsal U13/ 1/8èmes De Finale	Poule H	55481464	08/02/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FG	Forfait général	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	AFG	Amende en fonction des antécédents versés	27/02/2026	27/02/2026		80,00€

Club :	516574	AM. S. HONDOUVILLE				
Dossier :	23576666	du 17/02/2026	Seniors Departemental 2/ Unique	Poule B	54004836	25/01/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					

Motif :	71	Transmission de la FMI hors délai	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	71	Transmission de la FMI hors délai	27/02/2026	27/02/2026		17,00€

Club :	535624	F. C. IGOVILLE				
Dossier :	23615948	du 04/03/2026 Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe B	54199656	08/02/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	27/02/2026	27/02/2026		6,00€

Club :	581461	UNION SPORTIVE DE LOUVIERS				
Dossier :	23615945	du 04/03/2026 Seniors Departemental 2/ Unique	Poule A	54008068	31/01/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16B	Rédaction insuffisante	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué	27/02/2026	27/02/2026		6,00€

Club :	549396	F.C. VAL DE RISLE				
Dossier :	23615947	du 04/03/2026 Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe A	54005046	01/02/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	27/02/2026	27/02/2026		6,00€

Club :	500244	CERC. A. PONT-AUDEMER				
Dossier :	23615959	du 04/03/2026 Coupe Du Matin L Boland/ 2	Poule 0	55310283	08/02/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	27/02/2026	27/02/2026		6,00€

Club :	540624	ROMILLY PONT SAINT PIERRE F.C				
Dossier :	23576668	du 17/02/2026 Seniors Departemental 2/ Unique	Poule B	54004829	25/01/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	27/02/2026	27/02/2026		30,00€

Club :	582628	U. S. RUGLES LYRE				
Dossier :	23576667	du 17/02/2026 Criterium Du Matin - Lc Net/ 1	Groupe G	54007067	18/01/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	72	Inutilisation de la FMI	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	72	Inutilisation de la FMI	27/02/2026	27/02/2026		30,00€

Club :	564179	GRPT J. ANDRESIENNE CROTH MARCILLY ILLIERS EVEQUE				
Dossier :	23472986	du 05/01/2026 U18 Departemental 3 Win Sport School/ 1	Poule E	55120824	06/12/2025	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	FD	Forfait déclaré dans les délais championnat	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FD8	Forfait déclaré U18	27/02/2026	27/02/2026		86,00€

Club :	534194	A.S. ST-ELIER				
Dossier :	23615949	du 04/03/2026 Seniors Departemental 3/ Unique	Groupe C	54115801	01/02/2026	

Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS					
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes	27/02/2026	27/02/2026		6,00€

Club :	510141	AM. S. DU VIEVRE
---------------	---------------	-------------------------

Dossier :	23615956	du	04/03/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe D	54006289	01/02/2026
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS						
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes			27/02/2026	27/02/2026	6,00€

Club :	517513	R.C. DE MUIDS VAUVRAY
---------------	---------------	------------------------------

Dossier :	23615932	du	04/03/2026	Coupe Futsal U15/ Phase 1	Poule K	55238908	01/02/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	FCO	Forfait déclaré en coupes et challenges			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FCFJ	Forfait déclaré en coupe futsal jeunes			27/02/2026	27/02/2026		80,00€
Dossier :	23615934	du	04/03/2026	Coupe Futsal U15/ Phase 1	Poule K	55238912	01/02/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	FCO	Forfait déclaré en coupes et challenges			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	FCFJ	Forfait déclaré en coupe futsal jeunes			27/02/2026	27/02/2026		80,00€

Club :	527047	SAINT SEBASTIEN F.
---------------	---------------	---------------------------

Dossier :	23615958	du	04/03/2026	Coupe Du Matin L Boland/2	Poule 0	55310281	08/02/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16C	Rédaction insuffisante.			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	MPP	Même personne nommée à différents postes			27/02/2026	27/02/2026		6,00€

Club :	500362	ST. DE PORTE NORMANDE VERNON
---------------	---------------	-------------------------------------

Dossier :	23615962	du	04/03/2026	Seniors Departemental 4/ Unique	Groupe C	54062533	08/02/2026	
Personne :	CDGCC - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE GESTION DES COMPETITIONS ET DES CALENDRIERS							
Motif :	16B	Rédaction insuffisante			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	PAB	Absence d'arbitre(s) et/ou délégué			27/02/2026	27/02/2026		6,00€

Total Général :						676,00€
-----------------	--	--	--	--	--	---------